



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Tarifs

Question écrite n° 36217

#### Texte de la question

M Georges Sarre attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur l'évolution préoccupante des comptes d'EDF. Le président-directeur général n'a été en mesure d'annoncer qu'un maigre bénéfice de 200 millions de francs en 1987 alors qu'il était permis d'espérer un solde positif de trois milliards si les engagements de l'État avaient été respectés. Il existe en effet un contrat de plan dont une clause prévoit une hausse des tarifs inférieure d'un point seulement à l'inflation. Or, depuis 1986, cet engagement contractuel n'est pas respecté : le Gouvernement a en effet imposé une baisse des prix de vente de 4 p 100 dans le seul but de peser sur l'indice des prix et il repousse au lendemain de l'élection présidentielle la hausse de 2,5 p 100 des tarifs qui était initialement prévue le 1er janvier. Cette politique électoraliste a court terme pour conséquence de faire perdre huit millions de francs par jour à cette entreprise et risque d'accroître son endettement, qui a déjà atteint des proportions inquiétantes. De plus, l'État a effectué des ponctions d'un montant supérieur à celui prévu par la loi au profit, notamment, du Commissariat à l'énergie atomique, des Charbonnages de France et de la Compagnie nationale du Rhône. Il s'avère ainsi que l'État, actionnaire unique d'EDF, développe une politique dirigiste en utilisant ce service public à des fins électorales, en faisant peu de cas de ses engagements. Les conséquences risquent d'être lourdes, tant sur le plan financier qu'au plan social puisque la direction est amenée à envisager le départ de 6 000 agents en cinq ans. Il lui demande donc pourquoi il a repoussé à juillet la hausse inévitable des tarifs et s'il entend, dans l'avenir, redonner une plus grande marge de manœuvre aux dirigeants d'EDF de nature à lui fournir les moyens de sa politique. Jouer « la politique de l'indice » contre l'intérêt général et la bonne marche d'EDF est-elle compatible avec la prétention affichée par certains libéraux de redresser le pays.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Electricité de France a souhaité pouvoir mettre en œuvre, à brève échéance, une hausse de ses tarifs de 2,5 p 100 en 1988, en s'appuyant sur le fait que la conjonction des facteurs favorables, qui a permis les deux années précédentes de dégager des résultats positifs ou équilibres tout en baissant les tarifs, ne se rencontrera pas de la même manière en 1988. Une analyse à moyen terme de l'évolution des principaux facteurs déterminant la situation de l'entreprise confirme une évolution préoccupante de l'endettement, mais aussi un potentiel de productivité dans le domaine de la gestion courante. Ces éléments montrent la nécessité d'une analyse globale à la fois des résultats de gestion, des investissements et des tarifs de l'entreprise. Remplacée dans ce contexte, une augmentation des tarifs de l'électricité en 1988 semble pouvoir être envisagée. Un tel mouvement tarifaire, qui pourrait avoir lieu en milieu d'année, résultera aussi des contraintes économiques générales et des exigences de compétitivité de notre système productif. À cet égard, la baisse des prix du pétrole et du dollar impose à l'établissement d'améliorer encore sa gestion afin de permettre à l'électricité de maintenir sa compétitivité par rapport aux autres énergies. Enfin, il est rappelé que la fixation par la puissance publique des tarifs de l'électricité est la contrepartie naturelle de la situation de monopole.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36217

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** industrie, PTT et tourisme

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 8 février 1988, page 537

**Réponse publiée le :** 25 avril 1988, page 1780